

**Comité de Pilotage Local NATURA 2000
du site des Etangs de l'Armagnac
du 16 février 2017**

Compte –Rendu

Le comité de pilotage local chargé du suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs NATURA 2000 du site des Etangs de l'Armagnac s'est réuni le jeudi 16 février 2017 14h30, à la mairie d'ÉAUZE, sous la présidence de Michel GABAS, président du COPIL, conseil départemental et maire d'ÉAUZE.

Présents :

- Martin BALLOT, ADASEA 32
- Aurélie BELVÈZE, ADASEA 32
- Nicolas BERNADICOU, Conseil Départemental 32 Service Agriculture et Environnement
- Daniel BOISENFRAY, adjoint au maire de Gabarret
- Margaux BRUSTY, stagiaire à la Fédération Départementale de la Pêche
- Marine FONT, animatrice du site Natura 2000 « La Gélise »
- Michel GABAS, maire d'Éauze et conseiller départemental, président du COPIL
- David GESSLER, agriculteur à Manciet
- Sophie GONZALEZ, chargée d'études C.P.I.E. Pays Gersois
- Vincent GOUANELLE, conseiller départemental
- Elsa HEURE, conseillère foncier de la SAFER GHL
- Emeline LAFON, représentant la Chambre d'Agriculture 32
- Claude LAMORT, vice-président de la société de pêche « La Gaule élusate »
- Michel LANS, DDT du Gers
- Bernard MÉNACQ, communauté de communes du Bas-Armagnac
- Frédéric MULLER, stagiaire au Conseil Départemental 32
- Florent NONON, conseiller forestier CRPF
- Benoît RAYON, technicien au syndicat de rivières Gélise-Izaute
- Jean-Pierre SCHUNDER, agent de l'Agence Française de la Biodiversité
- Marjolaine TAUZIN, Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Gers
- Anne-Marie THIBAUD, Syndicat des propriétaires forestiers du Gers et administratrice CRPF
- Claude VETTOR, maire de Campagne d'Armagnac

Excusés :

- Jean-Michel AUGRE, maire de Cazaubon
- Laurent BARTHE, Nature Midi-Pyrénées
- Sarah BRIAND, Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Jean-Michel CATIL, Nature Midi-Pyrénées
- Marc DIDIER, président de l'ADASEA 32
- Nicolas GOUIX, Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées
- Nathalie LAMANDE, DREAL Occitanie
- Claire LEMOUZY, directrice de l'ADASEA 32

- Sandrine LEPRUN, directrice du CPIE Pays Gersois
- Véronique MICHEL, Institution Adour
- Jean-Michel PARDE, AREMIP
- Émile PONCET, Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées
- Isabelle TINTANE, conseillère départementale

Michel GABAS accueille et remercie les membres du comité de pilotage d'avoir répondu à l'invitation. Il indique que le territoire du Bas-Armagnac possède plusieurs sites Natura 2000. Au début de sa présidence du comité de pilotage il y avait une polémique autour de Natura 2000. Mais le compromis a été trouvé. Il parle de l'expérience de la révision du Plan Local d'Urbanisme d'Éauze qui a été « alurisé » et « grenellisé » entraînant la division par 3 la surface constructible. La commune d'Éauze est concernée par de nombreuses superpositions de réglementations : Natura 2000, trames verte et bleue, archéologie... Il s'agit de trouver un équilibre entre la protection du patrimoine et la nécessité de l'évolution économique.

Depuis 10 ans il observe un changement de mentalités et de comportements et soulève la nécessité de retrouver un équilibre.

Il rappelle « la tradition » qui veut que le maire d'Éauze soit le président du comité de pilotage et constate qu'il occupe cette fonction depuis 9 ans ce qui le gêne un peu car il n'a pas vocation à être président à vie. Il propose d'organiser une élection lors du prochain comité de pilotage local. Si aucun candidat se manifeste il continuera à présider le comité.

Michel LANS retient la proposition : une invitation sera lancée en direction des élus en amont du prochain comité de pilotage.

Après un tour de table, le comité de pilotage commence par une présentation de l'ADASEA 32 avec les interventions de Sophie GONZALEZ (CPIE Pays Gersois) et de Nicolas Bernadicou (Conseil Départemental) présentant le bilan de l'animation ainsi que Michel LANS (DDT 32) pour la révision du document d'objectifs.

Ce diaporama est annexé au présent compte-rendu.

L'ordre du jour est le suivant :

Préalable : contexte et objectifs sur le site

A. Bilan d'activité et perspectives 2017

- 1 Actions et résultats
- 2 Perspective

B. Révision du document d'objectifs

- 1 Cadre de la révision
- 2 Les intervenants
- 3 Organisation et déroulement de la révision
- 4 Calendrier prévisionnel

C. Questions diverses

A. BILAN D'ACTIVITE

1. Exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les contractants Natura 2000

Michel GABAS précise, généralement, que dans le cas d'une exonération à 100 % il y a une entière compensation par l'État tandis que la compensation partielle relève d'un arrêté municipal. Michel LANS répond qu'il s'agit d'un droit à l'exonération de la part communale ouvert pour les contractants Natura 2000. Initialement la compensation était de 100% pour les communes qui a été abaissé et stabilisé à 22,39 % dans la dernière loi de finances. Cela s'impose aux collectivités. Cette exonération peut poser des problèmes sur des communes fortement concernées par Natura 2000 ce qui n'est pas la cas dans le département du Gers.

Michel GABAS précise que cette taxe ne génère pas de gros revenus pour une commune.

2. Freins à la contractualisation

Michel GABAS remercie les animateurs d'informer le comité de pilotage de ces freins et particulièrement les retards de paiements des engagements MAEc souscrits par les agriculteurs.

3. Restauration de l'étang du Moura et de ses annexes

Nicolas BERNADICOU présente l'état d'avancement des travaux sur le site du Moura qui concernent 3 opérations :

- La restauration du moulin :

La deuxième phase a vu la réfection de la moitié du bâtiment avec des travaux relatifs à la charpente, au sol et la restauration de la cheminée. Le tout mené par le CAUE avec lequel une convention a été signée qui abouti à ce que le moulin soit le support de la formation restauration du petit patrimoine bâti. Deux ans de travaux sont encore prévus.

- Les travaux hydrauliques

Après les intempéries de janvier 2016 qui avaient entraîné un report de la fin des travaux, ceux-ci sont terminés et la visite de réception s'est déroulée en juillet 2016.

Sur la digue 3 arbres ont été maintenus pour leur intérêt vis à vis des chiroptères et du pique-prune. Il souligne la difficulté de reprise de la digue suite au dessouchage des arbres (non prévu initialement). La végétation est en train de s'installer progressivement sur la digue restaurée.

Enfin l'évacuateur de crues a été reconstruit conformément à la réglementation pour laisser passer une crue centennale.

Il précise que l'alimentation en eau de l'étang peut se faire uniquement sur la période du 01 décembre au 31 mars. Pour cette année la fermeture des pelles entraînant la mise en eau du canal d'amenée a été faite le matin même.

- Les travaux d'ouverture en fond d'étang sont confiés au lycée agricole de Riscle. Il reste à dégager le canal central et la phragmitaie au nord. Ce secteur est stratégique notamment en raison des pontes de grenouille rousse ont été observées ce jour dans les dépressions au fond de l'étang.

Des chantiers participatifs à l'instar de celui de novembre 2016 pourront être menés.

B. REVISION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

1. Présentation du cadre

Le premier document d'objectifs (DOCOB) a été élaboré en 2002, puis validé par le comité de pilotage du site en date du 02/07/2003 : c'est l'un des plus anciens DOCOB de la région Midi-Pyrénées. En 2015 la réactualisation de la cartographie des habitats naturels a été réalisée. Il paraît donc opportun de poursuivre cette démarche d'actualisation en procédant à une révision de ce document d'objectifs.

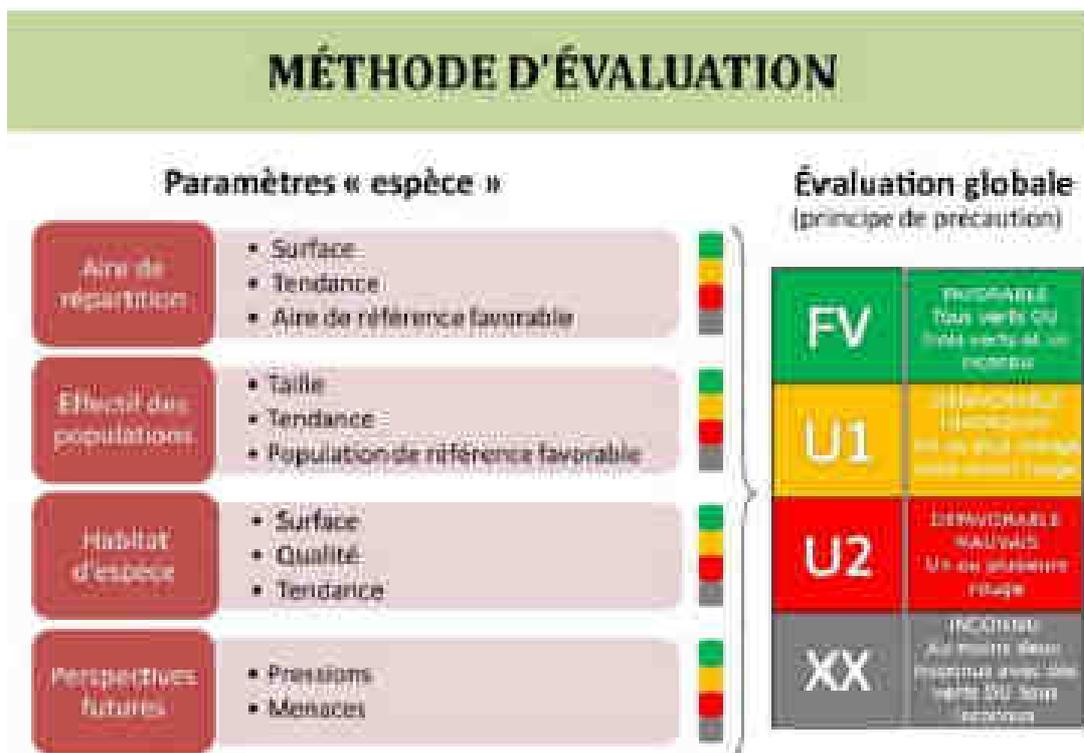
Le déroulement a été le suivant :

- Principe de la révision présenté en Comité de pilotage du 1er avril 2016.
- Budget accordé par la Dreal le 26 mai 2016.
- Appel d'offres lancé par la DDT le 1er juillet 2016.
- Marché public attribué à l'ADASEA le 14 novembre 2016 avec un délai d'exécution de 18 mois.

La DDT présente le cahier des charges établi par l'État.

Il convient de signaler que les enjeux et objectifs décrits dans l'actuel Docob ne demandent pas à être modifiés fondamentalement. En effet, la démarche de révision s'inscrit principalement dans un cadre de mise à jour des connaissances écologiques (actualisation des inventaires et évaluation de l'état de conservation des espèces, incorporation de la cartographie des habitats naturels), de hiérarchisation des enjeux de conservation, d'évaluation et de priorisation des actions à venir.

Sur un pas de temps d'une quinzaine d'années, il est fondamental de mesurer, à l'échelle du site, l'évolution de la présence des espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation. Cette analyse se basera sur les critères utilisés par le Museum National d'Histoire Naturelle (Septembre 2015). Le Schéma ci-dessous présente la méthode pour les espèces :



L'analyse tentera d'établir une tendance d'évolution entre 2003 et 2016, d'analyser les facteurs ayant contribué à cette évolution et tâchera de fixer un état de référence pour une future évaluation.

Par ailleurs, lors des différentes réunions du comité de pilotage, la question de la modification du périmètre n'a fait l'objet d'aucune observation.

On considérera donc ce périmètre comme stabilisé, à l'exception d'ajustement mineurs qui devront être particulièrement justifiés.

La démarche participative (groupe de travail) doit favoriser la concertation afin d'aboutir à la définition d'objectifs et de programmes d'actions partagés.

Un effort particulier est attendu sur la mise en forme du document qui devra privilégier la lisibilité et l'appropriation par les acteurs du site.

Le nouveau document d'objectifs sera soumis à la même procédure d'approbation que le docob initial.

2. Précision sur le cadre

Aurélié BELVÈZE indique que les suivis étaient prévus dans le document d'objectifs initial mais que peu ont été réalisés faute de moyens.

Elle précise que des ajustements de périmètre avaient été évoqués pour remettre en cohérence le périmètre à la réalité de l'occupation du sol : par exemple inclure certaines prairies en totalité alors qu'elles ne sont intégrées que pour partie à l'heure actuelle et exclure certaines surfaces cultivées.

3. Intervenants

L'Adasea est responsable de la coordination générale ainsi que la communication, l'analyse des activités humaines, l'animation des groupes de travail et la rédaction du DOCOB. La référente est **Aurélié BELVEZE**.

Par ailleurs **Sophie HURTES** et **Emilie PORTE** seront respectivement en charge de l'expertise Cistude et Odonates – Lépidoptères.

Trois structures partenaires vont intervenir dans leurs domaines de compétence :

- La Fédération de pêche : Expertise poissons et écrevisses **Marjolaine TAUZIN**
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées : Expertise chauves-souris **Sophie BAREILLE & Émile PONCET** - Expertise insectes du bois **Nicolas GOUIX**
- L'Ecole d'ingénieur de Purpan : Expertise insectes du bois **Jean-Marie SAVOIE & Lionel VALLADARES**

4. Méthodologie

La révision va se dérouler selon les phases suivantes :

A) Inventaire et analyse de la faune

- Bibliographie préalable (études sur le Moura, Plans régionaux d'action, inventaires...)
- Campagne de terrain
- Description et cartographie des espèces et de leurs habitats
- Mise à jour du Formulaire Standard de Données

L'objectif est de mesurer sur la période 2003-2016 l'évolution de la présence des espèces et des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation (niveau de population, qualité de l'habitat, menaces)

B) Inventaire et description des activités humaines et de l'occupation du sol

- Rencontre des acteurs locaux
- Consultation des communes
- Collecte des informations cartographiques auprès des services de l'État
- Travail à l'échelle de la zone Natura 2000 et de la zone d'influence

L'objectif est d'identifier les acteurs et les activités présentes et futures afin d'évaluer leurs interactions avec les habitats naturels et les espèces.

C) Analyse écologique et fonctionnelle

- Déterminer les indicateurs et leurs valeurs favorables
- Définir des protocoles de suivi des indicateurs
- Analyser les détériorations
- Identifier la dynamique naturelle des habitats

L'objectif est d'établir une fiche descriptive et analytique par habitat naturel et par espèce.

D) Objectifs de développement durable

- Hiérarchisation des enjeux de conservation
- Hiérarchisation de la valeur patrimoniale
- Définir des objectifs de développement durable
- S'entendre sur des stratégies de gestion

Cette étape sera sous forme d'un groupe de travail technique avec échanges et validation par le COPIL.

E) Mesures de gestion

4 groupes de travail thématiques sont proposés :

- la gestion des milieux aquatiques (rivière, étangs, zones humides)
- l'agriculture (milieux pastoraux, grandes cultures, cultures pérennes)
- la forêt et les éléments arborés
- la valorisation

Le travail sera réalisé à l'échelle de la zone Natura 2000 et de la zone d'influence et présenté par « fiche-action », avec un tableau de synthèse, une maquette financière et une cartographie des propositions.

F) Mise en place des indicateurs de suivi

- Suivi des actions
- Suivi de l'état de conservation

G) Rédaction du document d'objectifs

Par ailleurs des outils de communication sont prévus au travers

- d'une plaquette / trombinoscope
- du site internet gers.n2000.fr
- de presse et des radios locales
- des bulletins communaux et intercommunaux

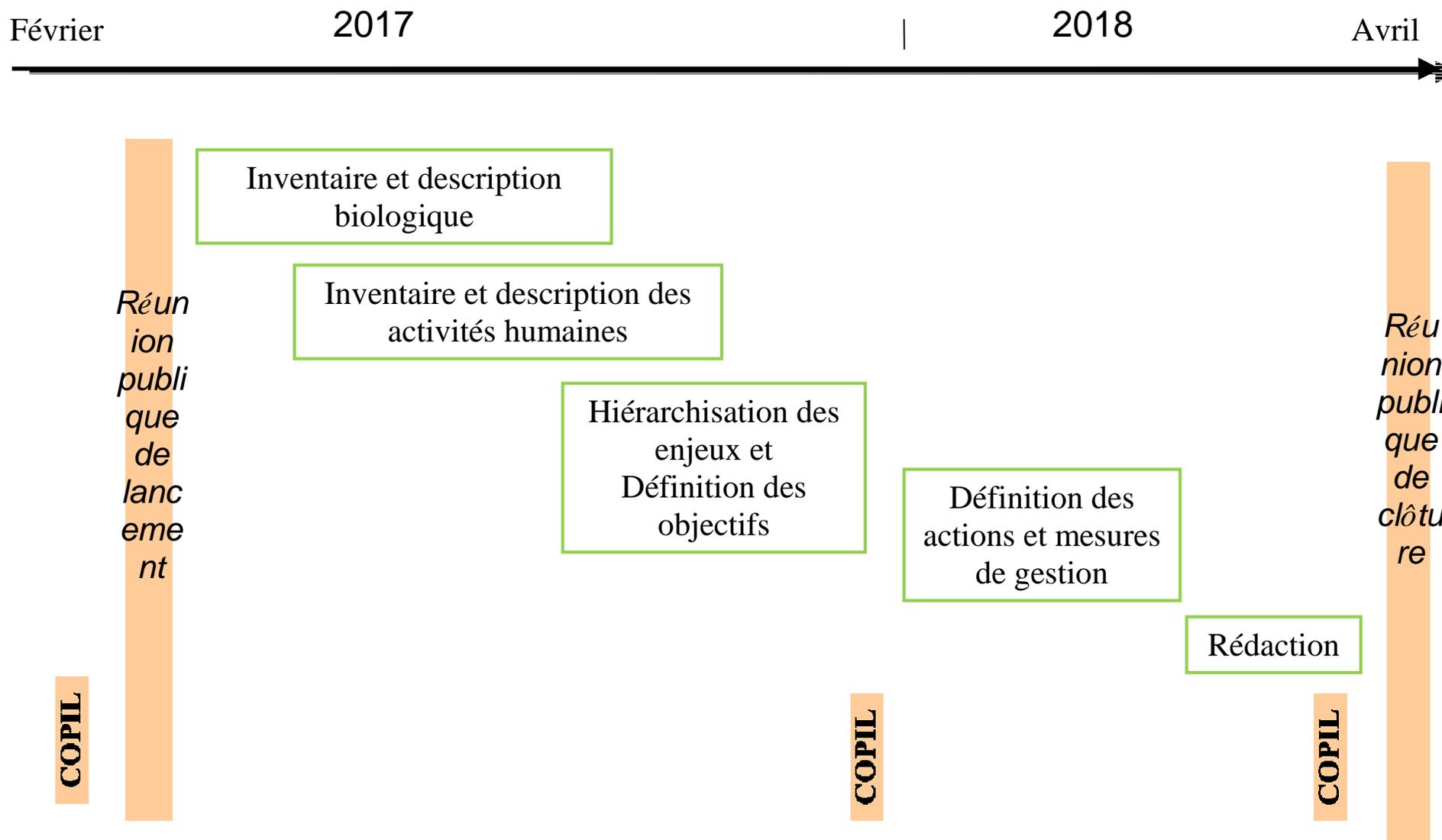
Il est prévu que le COPIL se réunisse lors de 3 réunions plénières. Des points d'étapes en fonction des besoins pourront être mis en place.

Les intervenants sont joignables par téléphone ou mel.

Concernant le public l'information se fera au travers :

- d'une réunion d'ouverture sur le lancement de la révision
- d'informations sur l'état d'avancement au travers de la presse (écrite et radio) et des bulletins communaux et intercommunaux
- d'une réunion de clôture : bilan du travail réalisé et présentation du document d'objectifs

5. Calendrier prévisionnel



6. Prise en compte des différentes espèces

Claude LAMORT demande comment seront prises en compte les autres espèces que celle relevant de Natura 2000.

Aurélié BELVÈZE répond que le volet initial de bibliographie doit permettre de récupérer les informations sur l'ensemble des espèces auprès des différents partenaires et qu'il y a un volet spécifique dans le document d'objectifs qui liste les autres espèces d'intérêt. Elle précise que c'est déjà le cas dans le document d'objectifs et cite l'exemple des données sur les oiseaux fournies par la Fédération Départementale des Chasseurs.

C. QUESTIONS DIVERSES

Claude LAMORT indique qu'il a un agrément pour tirer les cormorans, autorisation suspendue en raison de la grippe aviaire actuelle ce qui n'avait pas été le cas précédemment. Il demande ce qu'il en ait du tirage des colverts à cause de la grippe aviaire.

Aurélié BELVÈZE répond que c'est une question qui malheureusement dépasse largement le cadre du site Natura 2000.

Claude LAMORT soulève le problème de l'augmentation du nombre de cormorans. Lors d'un tir, le cormoran abattu portait une bague venant de Copenhague.

Michel LANS répond que l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage réalise un suivi tous les 2 ans. Il y a une problématique de l'expansion de certaines espèces : la question est de savoir pourquoi certaines espèces sont en régression et d'autres en progression.

Bernard MÉNACQ souhaite avoir des précisions sur le suivi de la zone-test de Nogaro.

Benoît RAYON répond que plusieurs acteurs sont impliqués dans les suivis : la Fédération de Pêche a réalisé des pêches à plusieurs échéances (4 ans, 3 ans et 2 ans auparavant). Les analyses sont en cours. De même le syndicat de rivière attend le retour de l'analyse de la granulométrie en cours par la CATER ainsi que les prélèvements réalisés par l'Office de l'Eau et des Milieux Aquatiques. En parallèle le syndicat a assuré le suivi des plantations et le remplacement de plants qui n'avaient pas résisté aux crues.

Bernard MÉNACQ souhaite que cette zone-test soit l'objet de valorisation auprès des scolaires et des visiteurs.

Benoît RAYON indique qu'il ne connaît pas le fonctionnement des établissements scolaires pour les solliciter directement mais que cela peut s'envisager.

Claude VETTOR rappelle qu'il y avait eu une visite sur un étang à Bourrouillan il y a quelques années.

Aurélié BELVÈZE retrace la formation qui s'était déroulée en 2010 : un échange avait été organisé entre les sites Natura 2000 avec des visites terrain sur des thèmes spécifiques à chaque site : valorisation touristique, valorisation économique. Elle propose de mettre en place des visites du même type entre les sites Natura 2000.

D. CONCLUSION

L'ordre du jour étant épuisé, Michel GABAS lève la séance à 16h35, après avoir remercié tous les intervenants et les animateurs.